



ASSEMBLÉE
NATIONALE

MISSION D'INFORMATION
SUR LA PRATIQUE DU PORT DU VOILE INTÉGRAL
SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**Déplacement à Lille de la Mission parlementaire
8 octobre 2009**

Thème de questions
◆◆◆

Questions pour les associations :

1. Quelle est l'évolution de la pratique du port du voile intégral selon vous depuis ces dernières années ?

Même si aujourd'hui, les cas peuvent être encore qualifiés d'isolés, nous pouvons sans aucun doute dire que de plus en plus de femmes portent le voile intégral. Cette affirmation est basée sur un fait simple, à savoir qu'il n'est plus rare de rencontrer des femmes intégralement voilées de manière régulière dans la rue, les supermarchés etc.

2. Certaines personnes que nous avons auditionnées évoquent à propos du port du voile intégral, une forme de « servitude volontaire » ? Qu'en pensez-vous ?

Nous ne croyons pas à cette thèse, aucune femme libre ne peut accepter d'être intégralement voilée. La servitude ne peut en aucun cas être volontaire. La servitude sous la contrainte par contre existe. Pour les femmes, la servitude peut être dû à différents facteurs, comme la dépendance économique et la pression familiale.

3. Quels arguments opposeriez vous aux femmes qui revendiquent un tel choix si vous aviez à les convaincre ?

D'abord leurs signifier que le voile intégral n'a aucun fondement religieux. Dans un second temps, son caractère inconfortable (en été ou en hiver), son esthétique rudimentaire sachant combien les femmes aiment l'élégance et la beauté, sont des arguments à opposer. Le dernier argument est qu'un voile intégral (burqua), peut constituer un danger pour la femme qui le porte (baisse sensible de la visibilité). En Afghanistan le nombre de femmes intégralement voilées victime des accidents de la circulation est extrêmement important.

4. Le port du voile intégral constitue-t-il, selon vous, une atteinte aux principes de laïcité ? de mixité ? de dignité ? d'égalité ? de fraternité ?

La première atteinte concerne le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il ouvre la voie au repli communautaire, il porte donc atteinte à la citoyenneté et à la fraternité. Il porte aussi atteinte à la dignité humaine. La religion doit rester dans un espace privé, c'est notre conception de la laïcité. Il discrimine les femmes qui le portent, leur déniaient l'identité de la personne humaine. A ce déni d'identité s'ajoute un déni d'identification susceptible de poser des problèmes de sécurité publique.

5. Il semble que le port du voile intégral soit souvent revendiqué par des femmes nées en France et converties récemment à l'Islam. Comment expliquez vous ce phénomène ?

Ce n'est pas étonnant, car ces femmes ne connaissent pas à notre avis réellement le message de l'islam, et n'ont accès qu'aux prêches et aux discours politico-religieux des fondamentalistes. Qui s'occupe du prosélytisme religieux, c'est bien ces derniers. Donc ces femmes ont bel et bien été converties par des islamistes radicaux.

6. Quel jugement porteriez-vous sur une mesure visant à interdire le port du voile intégral dans les services publics ?

Nous sommes favorables à une telle mesure. Il suffit de se rappeler l'épisode du voile à l'école. Le fait d'avoir réaffirmé les principes de la laïcité a été positif. Une mesure d'interdiction permettra de mettre un terme à ce phénomène qui défie les valeurs de notre république qui s'inscrivent dans le triptyque de Liberté, Egalité, Fraternité.

7. Même question si l'interdiction portait sur le port du voile intégral sur la voie publique.

Le voile intégral pose un réel problème : non seulement il est un signe insupportable d'un projet idéologique et sectaire visant à asservir les femmes en leur refusant le statut de personne, mais il est aussi un masque qui rend impossible l'identification de l'individu. Le voile intégral fait partie du projet d'une internationale dogmatique qui vise à régenter la vie des femmes et de la société par la charia, loi religieuse. Le but inavoué de ce fondamentalisme est l'islamisation de notre société.

Le voile intégral est plus qu'un symbole d'oppression pour les femmes : il est une manière d'étouffer la personne humaine, la sienne propre puisqu'on se retire des relations ordinaires entre les êtres humains, celle des autres puisqu'une personne peut devenir ainsi invisible et intouchable. En cela, le voile intégral n'est pas un signe religieux mais bien un déni d'identité.

Face à toutes ces atteintes portées contre la Laïcité, nous devons demeurer vigilants et proclamer l'interdiction du voile intégral (Soumission de la femme) dans les lieux d'enseignement et de vie commune (école, université, administrations et entreprises publiques) et mettre fin à la séparation des hommes et des femmes dans certaines piscines municipales.

C'est un minimum en terme d'interdiction. Son interdiction sur la voie publique nous semble également légitime, dans le sens où une femme voilée intégralement peut poser des problèmes de sécurité publique (difficulté d'identification) mais aussi à elle même (manque indéniable de visibilité). L'autre problème est que si on tolère le voile intégral sur la voie publique, on oublie la finalité de ce débat et de cette future loi.

8. D'autres démocraties, comme le Royaume-Uni, semblent accepter le port du voile intégral dans l'espace public. D'autres non. Quelle doit être, selon vous, la position de la France ?

Notre république respecte deux principes : La laïcité qui assure la séparation du religieux et du politique. L'égalité des sexes. Ces fondements de notre république sont l'aboutissement d'un long combat dans l'histoire de notre pays qui est parvenu à consacrer la loi humaine sur la loi divine et à faire triompher la raison sur la foi.

Ce principe de laïcité garantit un espace public neutre, libre de toute croyance religieuse où évoluent des citoyens soumis aux mêmes règles qui partagent des droits, des devoirs communs et un bien commun.

Nous devons réagir pour réclamer l'application stricte de la loi de 1905 qui sépare l'état et l'église et qui interdit tout financement public relatif à la pratique religieuse, et pour mettre fin à une pratique publique discriminante par un accès équitable aux émissions télévisées du service public aux libres penseurs et aux humanistes rationalistes.

Nous sommes favorables à une interdiction du voile intégral sur la voie publique et dans tous les espaces de la société civile. Nous considérons en effet que le voile intégral est bien plus qu'un signe religieux : il est l'emblème d'un projet politique, et d'un projet dogmatique que nous qualifions de « séparateur ». Aussi est-il en lui-même une véritable provocation, une façon de tester la résistance de notre modèle républicain. Le voile intégral est aussi le symbole intolérable de la soumission des femmes.

Convaincu que le voile intégral porte atteinte à la république et à la laïcité qui constitue un fondement important de celle-ci, Il nous paraît important de signaler avec force, que par un simple souci de cohérence et d'équité, nous devons rester vigilants et combatifs face à toutes les autres formes d'atteintes aux fondements de la république et de la laïcité. On peut citer, par exemple, les atteintes portées à l'école publique et les soutiens prodigués à l'école privée souvent de nature confessionnelle.

9. Pensez-vous que les associations financées par des subventions publiques devant respecter les principes républicains, cela pourrait conduire à y proscrire le port du voile intégral ?

Les associations qui reçoivent des subventions publiques doivent effectivement respecter les principes républicains et surtout le principe de laïcité qui permet le vivre ensemble. Cela doit les conduire à y proscrire le port du voile intégral pour leurs adhérents et les usagers qu'ils accueillent.

10. Quelles seraient les mesures d'accompagnement à visée pédagogique à mettre en oeuvre si une mesure d'interdiction du voile intégral était décidée ?

Il faut tout faire pour promouvoir un islam laïcisé, un islam moderne de France qui s'interdit toute provocation et prosélytisme. Aider et promouvoir le combat de millions de femmes et d'hommes de par le monde parfois au risque de leur vie, pour vivre librement. Expliquer que la religion relève incontestablement de la sphère privée.

Mettre fin à toutes formes de discriminations envers nos enfants dans tous les espaces de la société, écoles, lieux publics etc. Aujourd'hui une réalité s'impose à nous, la société française n'intègre plus tous ses enfants. Beaucoup de nos concitoyens et de nos jeunes sont victimes d'exclusion sociale et de discriminations et il est temps d'arrêter ce gâchis qui risque de compromettre la paix sociale et l'avenir de notre pays.

Laissés sur le bord de la route nos enfants risquent de devenir des proies des Ayatollahs d'un autre âge dont on connaît les comportements de fanatisme et d'intolérance et qui rêvent de construire une société obscurantiste, inégalitaire, répressive, basée sur leur loi divine.

Si nous voulons que nos jeunes retrouvent leur place dans la société et soient fiers d'appartenir à la République, nous préconisons la fermeté d'une Laïcité active dans tous les lieux publics et à l'école, à travers des actions politiques volontaristes de justice sociale, d'égalité qui prendront en compte les droits de nos jeunes discriminés en leur donnant un vrai travail ou une véritable formation qualifiante.

Il est urgent de mettre fin à une pratique publique discriminante comme les Enseignements des Langues et Culture d'Origine (ELCO) qui propose à nos enfants la langue étatique des pays d'origine (qui a provoqué tant de dégâts dans nos pays d'origine) au détriment de la langue amazighe (berbère). L'enseignement de l'arabe classique loin de former des citoyens libres dotés d'un esprit ouvert, véhicule un concept religieux et de faux repères identitaires.

Pour nous autres membres de la famille franco amazighe (berbère) de la communauté française, nous affirmons que pour combattre l'ignorance et l'obscurantisme, la république doit promouvoir la langue, la culture amazighes (berbères) et faire connaître l'histoire et la mémoire de cette population française ou immigrés amazighs (berbères). Cela ne peut qu'enrichir le patrimoine culturel de notre pays et ainsi faciliter l'intégration des nouvelles générations dans un cadre laïque et républicain et prémunir ainsi notre descendance des appels des sirènes de l'obscurantisme

M. Ouramdane KHACER
Président de l'association
Amitié Europe Amazighie Afus Deg Wfus
Courriel : afusdegwfus@gmail.com
Web : www.afusdegwfus.org